



## **AVIS PUBLIC**

### **Promulgation**

#### **Règlement # 254**

Relatif aux ententes portant sur la réalisation de travaux relatifs  
aux infrastructures et aux équipements municipaux

#### **Règlement # 31-2021**

Modifiant le règlement numéro 31-2015 concernant la tarification  
pour la fourniture ou l'utilisation des biens et des services municipaux

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 7 décembre 2021 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 254 est la mise à jour de notre règlement portant sur les ententes avec les promoteurs et l'ajout du partage de coûts dans le cas où les travaux sont effectués pour le promoteur et pour la Ville.
3. Le but visé par le règlement numéro 31-2021 est la mise à jour des tarifs des biens et services municipaux.
4. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
5. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 17 décembre 2021  
Annick Lafontaine  
Greffière